

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Création d'une
chambre funéraire 4
route de Provins :
avis du Conseil
Municipal**

N° D_54_2024 (Service Urbanisme)

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 20 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 11 mars deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ESPARRAGA, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. STUTZ

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

22 mars 2024

Par courrier en date du 22 janvier 2024, Monsieur le Sous-Préfet de Provins sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'une chambre funéraire situé 4 route de Provins et porté par la société FUNECAP Ile-de-France.

Le projet prévoit une extension du bâtiment existant permettant d'adjoindre une chambre funéraire pour créer un complexe funéraire.

La création ou l'extension d'une chambre funéraire est autorisée par le Préfet.

Conformément aux termes de l'article 2223-74 du Code général des collectivités locales, le Préfet consulte le Conseil Municipal qui se prononce dans un délai de 2 mois, et recueille l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ledit projet.

Il est proposé de délivrer un avis favorable dans le cadre de ce dossier.

VU l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 14 mars 2024.

.../...

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- De délivrer un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire 4 route de Provins à Montereau 77130 porté par la Société FUNECAP Ile-de-France.
  
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.



Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON